

**RECOMMANDATIONS**  
**DU COLLOQUE NATIONAL DE LA PHARMACIE**  
*(Grandes lignes)*  
**SYNDICAT DES PHARMACIENS DE MARRAKECH**  
**27 ET 28 JANVIER 2012**

1- Etudier les principaux dossiers de la profession avec précision et établir une stratégie globale admise par tous les organismes professionnels.

2- Solliciter l'administration afin d'établir dans les meilleurs délais un dialogue en vue d'entreprendre des débats objectifs et responsables dans un esprit réaliste, compréhensif, raisonnable et satisfaisant pour toutes les parties concernées.

3- Accélérer l'adoption des décrets d'applications de la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie et en particulier le décret relatif aux dispositifs médicaux.

4- L'administration fiscale devrait faire du pharmacien un partenaire et éviter des décisions unilatérales telle que la suppression de la convention fiscale qui a privé les pharmaciens d'une grosse partie de leur revenu.

5- Supprimer la TVA sur le médicament ou la faire payer par le consommateur et non le pharmacien qui n'est en principe que le collecteur de cette TVA.

6- Intégrer dans toute politique de l'amélioration de l'accès aux médicaments des mesures pour préserver l'équilibre économique précaire des pharmacies d'officine.

7- Envisager d'urgence la régionalisation des conseils de l'ordre. Les structures actuelles ne peuvent plus réguler les 12000 pharmaciens que compte le royaume.

Pour ce faire, la solution la plus logique serait de coller aux régions administratives et profiter de la volonté politique exprimée par la plus haute autorité de l'état pour accompagner ce mouvement. Une éventuelle commission pourrait être formée pour cerner tous les volets du projet de régionalisation.

8- Selon le représentant du Ministère de la santé : « Aujourd'hui, la profession connaît un défaut de représentativité ». Il serait souhaitable pour que ce problème soit transcendé rapidement pour pouvoir discuter avec le Ministère et agir en tant que force de proposition.

9- Mettre en place une politique de gestion des déchets médicaux, notamment les médicaments. Ceci ne pourrait se faire que par la création d'un collectif composé de tous les intervenants du secteur pour mettre cette politique en place.